

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2019

Présents : Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Emile GIOVANNESCHI, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Yves PAYAN

Absent excusé : Gilles GANTELME

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2019

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – TRAVAUX DE REHABILITATION EGLISE DE LA NATIVITE – 2EME TRANCHE

La 1ère tranche de travaux (réfection de la toiture et des drains) est en cours de finition.

Le Maire propose d'ores et déjà de lancer la 2^{ème} tranche de travaux : façades ou travaux intérieurs.

L'objectif étant de réouvrir au plus vite le bâtiment au public, le conseil municipal opte pour la rénovation intérieure.

Cette 2^{ème} tranche de travaux concernera :

- Réfection des enduits et peintures de la voute, des travées, de la nef et de la chapelle « blanche »,
- La reprise intégrale de l'électricité,
- La réalisation d'une chappe en béton et le remplacement du revêtement de sol,
- La reprise des menuiseries, vitrerie, boiserie du chœur et cintre de la porte d'entrée ;

Les chapelles décorées ne sont pas touchées car elles relèvent de programmes spécifiques de restauration patrimoniale.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 150.000 € HT. Pour le financer, le département et la région seront sollicités au taux les plus élevés.

Adopté à l'unanimité

3 – SDEG – PROJET DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE QUARTIER RUIRANS

Le Maire rappelle l'historique du dossier.

Une étude de faisabilité concernant l'extension du réseau BT au quartier de Ruirans a été demandée au SDEG le 17 avril 2019. Le SDEG a demandé des pièces complémentaires à la Mairie d'Entraunes pour pouvoir réaliser l'étude. Ces pièces ont été transmises le 11 juin 2019.

L'étude du SDEG a été transmise à la mairie le 2 septembre 2019. Celle-ci précise que pour pouvoir avancer sur le dossier, la Mairie d'Entraunes doit signer des conventions de passage avec les propriétaires concernés et que suite à la signature de ces conventions, les travaux de génie civil pourront être réalisés par la commune. Suite à la transmission d'un plan de géomètre de récolement du réseau réalisé, le SDEG pourra alors procéder au raccordement électrique du nouveau réseau sous réserve de validation du devis par la commune et de l'obtention du financement.

Le Maire propose de lancer la négociation foncière avec les propriétaires concernés.

4 – CLASSEMENT DE LA VOIE D'ACCES A LA STATION D'EPURATION

La voie d'accès à la station d'épuration appartenant au domaine public de la commune, son classement dans la voirie communale n'appelle aucun formalisme.

Le maire propose d'intégrer cette voie au tableau des voies communales sous la dénomination « voie de la Madeleine ».

Adopté à l'unanimité

5 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR – ANNEE 2019

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur Jean-Philippe DIO, Receveur de prévoir le mandatement des indemnités de conseil et de budget aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes (selon l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983).

Pour l'année 2019, l'indemnité de conseil et de confection du budget s'élève à 449,28 € (montant brut).

Après débat, le principe du mandatement de l'indemnité du conseil au comptable du Trésor au titre de l'année est adopté.

Adopté – 4 voix Pour – 3 voix Contre

6 – PROGRAMME DE VIABILITE HIVERNALE

Le Maire expose que le marché de viabilité hivernale 2016-2019 confié à l'entreprise Degioanni est arrivé à échéance. Il convient donc de relancer une consultation. Après discussion et au vu des contraintes particulières, il est décidé de lancer un marché comportant 2 lots :

- Lot n°1 : viabilités du village d'Entraunes et des voies communales aux abords du village
- Lot n°2 : viabilités du hameau d'Estenc

Par ailleurs, pour les petites chutes de neiges, l'employé communal utilisera le tractopelle communal pour assurer le déneigement le village.

Le marché ne sera fait que pour une saison hivernale (2019-2020), ceci afin de tester les modifications ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

7 – GESTION DES MATERIAUX INERTES

Afin d'éviter les dépôts sauvages de matériaux inertes, la solution serait de mettre en place un conteneur de récupération afin de pouvoir faire évacuer et recycler ces matériaux.

Toutefois, cette compétence relevant de la Communauté de Communes, le Maire propose de consulter au préalable les services de la CCAA pour voir si une solution intercommunale est possible.

8- VENTE GRANGES DE PIECE LONGE

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a donné un accord de principe favorable pour la vente de ces bâtiments. Le Maire propose de faire une publicité informant de cette vente en précisant les points suivants :

- Présentation par le candidat d'un projet d'acquisition respectueux du patrimoine bâti et du paysage environnant ;
- Engagement du candidat à ne pas créer d'accès routier pérenne et d'acter l'absence de desserte par les réseaux d'eau et d'électricité ;
- Montant minimum de la vente : 20 000 €.

Adopté à l'unanimité

9 – MOTION POUR UNE TARIFICATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ADAPTEE A LA RURALITE

Le Maire rappelle au conseil municipal que les transports scolaires sont maintenant une compétence régionale.

La région Sud-Paca a mis en place une nouvelle grille tarifaire uniforme permettant l'accès à toutes les lignes régionales de transport. Pour les familles de notre territoire, il en résulte une très forte augmentation des tarifs sans accès à de nouveaux services. La Communauté de communes Alpes d'Azur a déposé une motion en faveur d'une tarification des transports scolaires adaptée à la ruralité. Le Maire propose d'approuver cette motion.

Adopté à l'unanimité

10 – POINT SUR LES TRAVAUX

- Le remplacement d'un tronçon des égouts (Saint Sébastien) est programmé à l'automne.
- Le remplacement des candélabres devant le bâtiment d'exploitation du SDA sera réalisé par l'entreprise DEGIOANNI avant l'hiver.

La séance est levée à 19h30.